

RAPPORT N° 2023-5 - 3 . 2 . 16

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 16/10/2023

Plan Autisme départemental 2023-2028.

Dans le Val-de-Marne, sur les 115 000 personnes ayant un droit ouvert à la Maison Départementale des Personnes Handicapée (MDPH), 6 500 présentent des troubles du spectre autistique dont 4 700 enfants et 1 700 adultes. Ainsi, à l'échelle nationale, les **troubles du spectre de l'autisme (TSA)** représentent **environ 1 % des naissances**. Les adultes étant moins dépistés, on peut supposer que la proportion réelle des val-de-marnais porteurs de TSA est bien supérieure dans les faits.

Les troubles du spectre de l'autisme font partie des troubles du neurodéveloppement. On parle de spectre de l'autisme car le terme autisme recouvre une grande variété de situations pouvant aller de troubles sévères, avec absence de langage et nombreux comportements hétéro ou auto-agressifs, à de l'autisme Asperger avec de très hauts potentiels intellectuels. Fréquemment, d'autres troubles ou handicaps se surajoutent. Cependant, malgré ce spectre très large, on constate systématiquement deux dimensions symptomatiques :

- des déficits dans la communication et les interactions sociales,
- des comportements répétitifs et des centres d'intérêt ou activités restreints.

La France connaît un retard important dans le diagnostic, l'accompagnement et l'inclusion des personnes avec des TSA en raison notamment d'une approche psychanalytique qui a duré et qui persiste encore parfois, malgré les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Ainsi, dans le Val-de-Marne, autour de 5 000 personnes, enfants et adultes, attendent une solution d'accueil et/ou d'hébergement dans des structures médico-sociales adaptées, dont une grande partie ont des TSA sévères.

Les personnes ayant des troubles du spectre de l'autisme ainsi que leur entourage alertent régulièrement les autorités publiques sur les difficultés qui font leur quotidien :

- méconnaissance de ces troubles par la population générale, par les différentes institutions, par les employeurs etc...,
- errances diagnostiques qui entraînent des accompagnements tardifs et limitent les chances d'inclusion des personnes concernées,
- difficultés d'insertion scolaire, sociale et professionnelle pour tous ceux qui pourraient, avec des accompagnements adaptés et une meilleure connaissance de leurs troubles, poursuivre leur parcours en milieu ordinaire,
- difficultés à trouver des solutions d'accueil et/ou d'hébergement dans des structures médico-sociales adaptées pour tous ceux qui, du fait de la très grande sévérité de leurs troubles ou du fait de situations familiales complexes, ne peuvent plus rester chez eux,
- besoin de répit des aidants et de prise en compte de rôle d'aidant au quotidien.

Malgré les quatre plans autisme pilotés par l'État depuis 2005, l'accompagnement des personnes concernées ainsi que leurs proches reste très insuffisant à l'échelle nationale et singulièrement dans le Val-de-Marne qui figure parmi les tous derniers départements français en matière d'équipement d'accueil pour personnes en situation de handicap, enfants et adultes.

L'Agence régionale de Santé d'Île-de-France a acté ce sous équipement à l'échelle francilienne et a annoncé un plan de rattrapage (2024-2030) en lien avec la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 26 avril 2023. Les modalités précises et les montants dédiés au Val-de-Marne ne sont pas encore connus.

Aussi, le département du Val-de-Marne, chef de file des politiques sociales, parce qu'il est confronté au quotidien aux difficultés parfois abyssales que ce retard provoque pour les familles, souhaite contribuer, de sa place et sans attendre, à trouver des solutions pragmatiques et concrètes aux problématiques induites par cet état de fait.

Au-delà du plan départemental de création de places à destination des personnes en situation de handicap en général, le plan Autisme (2023-2028) vise ainsi à faciliter chacune des étapes du parcours de vie des personnes porteuses de TSA et de leurs aidants en promouvant des actions sur tous les champs utiles à leur épanouissement, tout au long de leur vie.

Il s'appuie sur les compétences départementales et a été élaboré avec l'ensemble des directions du Département. Il a été complété avec les associations intervenant dans le Val-de-Marne auprès de personnes avec TSA ou de leur entourage, et s'appuiera sur un Comité d'experts pour son suivi.

Ses quatre priorités sont les suivantes :

- favoriser la connaissance des troubles du spectre de l'autisme par le grand public, par les professionnels, par les employeurs pour changer le regard de la société sur les personnes concernées ;
- encourager le dépistage précoce ;
- faciliter le parcours des personnes ;
- renforcer la dynamique du territoire pour développer des solutions adaptées aux besoins et aux attentes de la population (créations de places, ouverture sur des bonnes pratiques repérées ailleurs, y compris à l'étranger, renforcement de la coordination médico-social/sanitaire).

1. La structuration du plan : 9 orientations, 38 actions

Le plan Autisme départemental est structuré autour 9 orientations qui couvrent l'ensemble du parcours de vie des personnes avec des TSA. Elles figurent dans un ordre qui suit le parcours de vie, et non pas par ordre de priorité.

JAMAIS POUR EUX SANS EUX (2 actions)

L'auto-détermination est un principe essentiel qui guide l'action du Département dans sa politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap et de soutien aux aidants. C'est à la fois une question de droit et de respect des personnes, mais aussi un principe de bon sens : comment apporter une réponse adaptée aux besoins sans entendre et associer les principaux concernés ?

C'est pourquoi le plan Autisme s'appuiera sur un groupe d'experts avec des personnes ayant des TSA, des proches aidants de personnes concernées, et des associations spécialisées. Par ailleurs, le Département pourra compter également sur le soutien du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, mobilisé sur la question de l'autisme.

FAVORISER LE DÉPISTAGE (5 actions)

Plus le repérage est précoce, plus les accompagnements nécessaires seront mis en place rapidement, meilleures seront les chances d'inclusion des personnes concernées.

Le Département s'engage donc au travers de ses 72 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et au sein des crèches départementales, à repérer le plus tôt possible les premiers signes caractéristiques des TSA. Il communiquera largement auprès du grand public sur les signaux d'alerte pour que les familles soient incitées à consulter le plus tôt possible.

En PMI, il offrira aux familles en attente d'accompagnement adapté une guidance prodiguée par 6 psychomotriciens recrutés pour cette mission.

Il diffusera l'information sur les avancées des recherches scientifiques sur l'autisme. Il contribuera également au financement des 2 plateformes de diagnostic et d'orientation précoces à hauteur de 75 000 euros par an.

LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS (4 actions)

La loi de 2005 sur l'égalité des chances et des droits pour les personnes en situation de handicap visait notamment à une inclusion systématique des enfants dans les écoles ordinaires, dès qu'elle est possible, avec des adaptations nécessaires.

La Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public sous la tutelle du Département, a en charge l'ouverture des droits des enfants en situation de handicap en matière de scolarisation : elle mène à ce titre une action forte chaque année dans le respect du calendrier scolaire, pour traiter dans les meilleurs délais les demandes de projets personnalisés de scolarisation. Ainsi, elle adresse à l'Éducation nationale les besoins d'accompagnant de l'enfant en classe, les orientations en unités locales d'inclusion scolaire, en unités maternelle ou élémentaire autisme, et les besoins de matériels pédagogiques adaptés.

Même si c'est l'Éducation nationale qui est évidemment en première ligne pour garantir ce droit, le Département peut contribuer à l'échelle de ses compétences, en anticipant l'entrée à l'école des enfants dès la crèche, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les communes, mais aussi en sensibilisant l'ensemble des collégiens et des personnels départementaux des collèges, sur les troubles du spectre de l'autisme.

LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUS (2 actions)

Les personnes avec des TSA peuvent avoir des difficultés à exprimer la douleur : les problèmes somatiques peuvent passer inaperçus et occasionner une majoration des troubles du comportement. Pour les aidants, trouver des consultations adaptées à leur proche avec TSA est parfois compliqué.

C'est pourquoi le Département proposera des actions dédiées de prévention de la santé bucco-dentaire assurées par la protection maternelle et infantile et relayera largement l'existence de réseaux de soins ou de plateformes de consultation spécialisées sur le territoire.

L'ACCÈS AUX SPORTS, AUX LOISIRS ET À LA CULTURE : UN DROIT POUR TOUS, ET UNE SOURCE DE STIMULATION INDISPENSABLE (5 actions)

L'accessibilité universelle évoque les notions de liberté, permettant à tout un chacun, quel que soit son degré d'autonomie, d'accéder sans entraves à son environnement. Comme pour tout un chacun l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture sont, pour les personnes ayant des TSA, une source de développement de leur autonomie, d'épanouissement, et de rencontres.

C'est pourquoi, le Département s'engage à proposer un évènement sport-autisme, et à soutenir les partenaires qui en proposent ou qui proposent de développer le sport adapté, ou d'inclure des personnes avec TSA dans les sections sportives ordinaires. Cette action a démarré dès 2023 avec l'organisation le 2 avril d'une demi-journée de sensibilisation aux sports adaptés pour les personnes ayant des TSA et leurs proches, à Valenton, qui a rassemblé 300 personnes, mais aussi avec l'activité de drone-soccer proposée lors du forum MDPH du 27 juin dernier qui a attiré autour de 1 300 visiteurs.

Afin que la pratique du sport des personnes ayant des TSA soit facilitée, le Département soutiendra aussi la formation des clubs de sport à leur accompagnement quel que soit leur âge.

Le Département renforcera aussi ses actions en matière d'accès pour tous à la culture, avec, en particulier, des actions spécifiquement destinées aux personnes ayant des TSA au sein du Musée départemental du MAC/VAL, des archives départementales, mais également en renforçant son soutien financier à des projets associatifs dans ce domaine. Des animations seront aussi organisées dans les parcs départementaux avec l'aide d'associations spécialisées, de même que des sorties pourront être proposées aux enfants et aux adultes accueillis dans des établissements médico-sociaux sur notre territoire (autour de l'eau, des espaces verts, du MAC/VAL, de lectures publiques, du tourisme etc.)

Le Département renforcera aussi son offre de séjours adaptés au sein de ses villages-vacances qui sont à la fois une opportunité d'ouverture pour les vacanciers, et un répit pour leurs proches aidants.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES AVEC DES TSA (2 actions)

Par méconnaissance des employeurs, les personnes avec des TSA souffrent régulièrement de discriminations à l'embauche, ou peuvent avoir des difficultés à se maintenir dans l'emploi faute d'adaptations de leurs postes et de leur entourage professionnel.

Convaincu que les personnes avec des TSA apportent beaucoup aux organisations de travail par leur approche et leurs compétences spécifiques, le Département, avec l'appui de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, développera ses liens avec le service public de l'Emploi et les dispositifs d'emploi accompagné, et s'assurera de la sensibilisation des grands employeurs du territoire sur la question de l'autisme.

En tant qu'employeur, le Département souhaite aussi être exemplaire tant au niveau du recrutement, que de l'adaptation des postes, en sensibilisant ses agents à une bonne prise en compte des spécificités de l'autisme.

SOUTENIR L'ENTOURAGE DES PERSONNES AVEC TSA (6 actions)

Les personnes avec des TSA ont besoin de leurs proches pour les accompagner dans différentes démarches, voire pour des actes essentiels de la vie quotidienne, selon l'ampleur et la sévérité de leurs troubles. Toujours, ces troubles ont des répercussions sur la vie des familles, sur les parents, sur les fratries etc. Le soutien aux proches aidants est un axe fort du Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap : le plan Autisme départemental proposé aujourd'hui décline cet engagement dans des actions plus précises à destination des aidants de personnes avec autisme.

En lien avec l'ARS, des solutions de répit nouvelles pour les proches d'adultes ayant des TSA sévères seront proposées.

Le maintien à domicile sera aussi soutenu par la création d'une offre de service à domicile (service Autonomie) spécifiquement dédiée aux personnes avec des TSA.

Pour faciliter les démarches des personnes avec TSA et de leurs aidants, le Département travaillera en lien avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), des associations spécialisées et des personnes ayant des TSA, un guide d'accès aux droits, mais aussi des actions de formation de ses personnels d'accueil, y compris à la MDPH, et d'adaptation de ses salles d'attente.

DES LIEUX DE VIE ADAPTES ET OUVERTS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE (7 actions)

L'inclusion des personnes en situation de handicap, et notamment des personnes avec autisme, ne doit pas occulter les besoins d'accueils spécialisés, pour les situations les plus sévères et les plus complexes, en particulier lorsque les familles ne sont plus en capacité d'accompagner leurs proches. Le développement de l'offre d'accueil, y compris en internat, est donc une nécessité, en particulier dans le Val-de-Marne, avant dernier département d'Île-de-France en termes de taux d'équipements pour les enfants et les adultes en situation de handicap. Ce développement doit s'accompagner d'une évolution de l'offre médico-sociale vers plus d'ouverture sur la cité, en recherchant toujours le développement de l'autonomie des personnes, et leur inclusion avec les personnes valides.

À ce titre, le Département s'engage à créer, aux côtés de l'ARS et de l'Institut Le Val Mandé, une plateforme autisme de 54 places incluant différents types d'établissements et services, mais également un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) destiné aux adultes avec des TSA car il n'y en a actuellement qu'un, dont la liste d'attente est très chargée.

Par ailleurs, le Département s'engage à favoriser la création d'habitats inclusifs accessibles aux personnes avec des TSA

Dans le cadre de ses compétences en matière d'autorisation et de contrôle des établissements et services médico-sociaux, le Département s'engage à avoir une attention particulière sur l'application des recommandations de la Haute Autorité de Santé en matière d'accompagnement des personnes avec des TSA.

Compte tenu des conséquences que peuvent avoir les troubles du spectre de l'autisme au sein des familles, il peut arriver que les services de la protection de l'enfance et de la jeunesse soient appelés à les soutenir. S'agissant d'une compétence départementale, le Département s'engage à sensibiliser l'ensemble des professionnels de la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse aux spécificités des troubles du spectre autistique et à leurs conséquences familiales.

Le Département s'engage enfin à améliorer l'évaluation et l'accompagnement des enfants avec des TSA confiés à la protection de l'enfance, au sein de ses foyers d'accueil d'urgence et en famille d'accueil. Il s'appuiera pour ce faire sur une équipe mobile dédiée de la Fondation Vallée et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) financés par l'ARS.

CHANGER DE REGARD (5 actions)

L'esprit de cet axe est de faire évoluer le regard du grand public sur les personnes avec autisme.

Le Département s'engage donc à faire connaître les parcours de réussite de personnes ayant des TSA, à exposer leurs talents, en particulier artistiques, à organiser un événement de grande ampleur en 2024 visant à sensibiliser sur l'autisme, mais aussi à soutenir la recherche sur l'autisme. Il valorisera également les talents des étudiants autistes, en s'appuyant sur son partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et la Cité des Métiers mais également avec les plateaux hospitaliers, pour favoriser la recherche médicale et communiquer sur ses résultats.

Le Département s'engage également à soutenir la Maison de l'Autisme située à Aubervilliers, qui propose de nombreuses actions à l'échelle régionale pour faire connaître les troubles du spectre de l'autisme, aider les personnes et leur entourage à mieux les vivre, et contribuer au changement de regard de la société sur l'autisme.

2. La gouvernance du plan Autisme départemental

Le Département souhaite mettre en place une gouvernance partagée pour la mise en œuvre et l'évaluation du plan Autisme départemental.

La direction de l'Autonomie sera chargée du pilotage du plan Autisme.

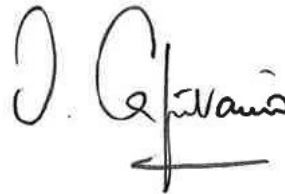
Un Comité de pilotage regroupera 2 fois par an les élus concernés, l'ARS, des représentants de la société civile (personnes avec TSA, leur entourage notamment pour les troubles sévères, associations spécialisées), et des représentants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Il s'agira de suivre et s'assurer que les engagements pris sont tenus, que les actions sont mises en place, évaluer les actions et leurs effets pour proposer des évolutions, coconstruire des actions, les mettre en place collectivement, avec les personnes concernées, leurs familles et les associations spécialisées.

Je vous prie de bien vouloir adopter le plan Autisme départemental (2023-2028).

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
Mme BASTIER
Présidente déléguée



DÉLIBÉRATION N° 2023 -5 - 3 . 2 . 16

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 16/10/2023

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 16/10/2023,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Plan Autisme départemental 2023-2028.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2005 -102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 ;

Vu la délibération n° 2020-7 - 3.2.30 adoptant le schéma départemental pour l'Autonomie à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants (2020-2025).

Considérant que l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches reste très insuffisant à l'échelle nationale et singulièrement dans le Val-de-Marne qui figure parmi les tous derniers départements français en matière d'équipement d'accueil pour personnes en situation de handicap, enfants et adultes.

Considérant que la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes atteintes de troubles autistiques constitue une priorité départementale.

Considérant que le plan Autisme (2023-2028) vise ainsi à faciliter chacune des étapes du parcours de vie des personnes porteuses de TSA et de leurs aidants en promouvant des actions sur tous les champs utiles à leur épanouissement, tout au long de leur vie.

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 3^e commission par Mme Bastier ;

Sur l'avis de la commission des finances.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Adopte le plan Autisme départemental pour la période 2023-2028.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr> .

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

PLAN AUTISME DÉPARTEMENTAL 2023-2028.

Le Département s'engage

Département du Val-de-Marne

Direction de l'autonomie - Plan autisme

Septembre 2023

Plan
autisme
Le Département
s'engage

 **VAL de**
MARNE
Le Département

570/708

Jamais pour eux sans eux

- ⇒ Le Département s'engage à **constituer un comité d'experts avec des personnes ayant des troubles du spectre autistique (TSA), des proches aidants de personnes concernées, et des associations spécialisées**. Ce comité suivra la mise en œuvre du plan autisme et apportera son expertise autant que de besoin. Des intervenants extérieurs pourront y être associés (notamment des acteurs du médico-social et du sanitaire afin de favoriser leur coordination).
- ⇒ Le Département s'engage à **s'appuyer également sur le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**, qui a constitué un groupe de travail sur le sujet de l'autisme.

Favoriser le dépistage

- ⇒ Le Département s'engage à **communiquer largement auprès du grand public** sur les signaux d'alerte pour inciter les familles à consulter, que ce soit pour les enfants ou pour les adultes qui se reconnaîtraient dans ces signaux.
- ⇒ Le Département s'engage, à travers les 72 centres de Protection maternelle et infantile (PMI) formés au repérage des premiers signes caractéristiques des troubles du spectre autistique, à réaliser **un dépistage systématique** à partir de 18 mois.
- ⇒ Le Département s'engage à **recruter 6 psychomotriciennes** pour mieux évaluer les troubles neuro-développementaux et proposer **une guidance** aux parents dans l'attente de la mise en place d'accompagnements adaptés.
- ⇒ Le Département s'engage à former les psychologues de protection maternelle et infantile à accompagner les familles qui découvrent le handicap de leur enfant.
- ⇒ Le Département s'engage, aux côtés de l'Agence régionale de Santé (ARS), à **financer les plateformes** de diagnostic et d'orientation précoces.

Le droit à l'éducation pour tous

- ⇒ Le Département s'engage à **favoriser l'accueil d'enfants ayant des troubles du spectre autistique au sein des crèches départementales**, en mettant l'accent sur la formation des professionnels et sur l'accessibilité des locaux.
- ⇒ Le Département s'engage à **soutenir la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans son rôle d'ouverture des droits des enfants**, en matière de scolarisation, pour garantir le traitement des demandes dans le respect du calendrier scolaire.
- ⇒ Le Département s'engage à **favoriser le droit à l'éducation** en développant les liens entre les crèches départementales, les écoles maternelles et les communes pour anticiper et aménager autant que de besoin la scolarité et la périscolarité des enfants avec des troubles du spectre autistique.
- ⇒ Le Département s'engage à **sensibiliser l'ensemble des collégiens et du personnel départemental des collèges** sur les troubles du spectre autistique.

L'accès à la santé pour tous

- ⇒ Le Département s'engage à **accompagner la formation de professionnels autour de la santé buccodentaire des enfants avec des TSA**, à promouvoir la santé bucco-dentaire en **proposant des dépistages** auprès des différentes structures médico-sociales et en **développant un partenariat avec l'association Autisme en Île-de-France**.
- ⇒ Le Département s'engage à **informer les aidants sur les réseaux d'accès aux soins médicaux** pour les personnes en situation de handicap.

L'accès aux sports, aux loisirs et à la culture : un droit pour tous et une source de stimulation indispensable

- ⇒ Le Département s'engage à **renforcer le soutien à l'accès aux sports adaptés, notamment à travers des événements sport/autisme.**
- ⇒ Le Département s'engage à **soutenir la formation des clubs de sport à l'accompagnement des personnes de tous âges ayant des troubles du spectre autistique.**
- ⇒ Le Département s'engage à **soutenir l'accès à la culture** des personnes ayant des troubles du spectre autistique en développant des actions au sein du Musée départemental du MACVAL, au sein des archives départementales et à **renforcer l'appui financier à des associations culturelles.**
- ⇒ Le Département s'engage à **travailler à des projets d'animation spécialisée** avec des associations dans les espaces verts départementaux.
- ⇒ Le Département s'engage à **développer les liens avec les établissements médico-sociaux pour adultes et pour enfants autistes** pour favoriser des sorties et interventions en lien avec les compétences départementales (autour de l'eau, des espaces verts, du MACVAL, de lectures publiques, du tourisme etc.)

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes avec des TSA

- ⇒ Le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engagent à **développer, en lien avec France travail, les dispositifs d'emploi accompagné et la sensibilisation des employeurs du territoire** pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes ayant des troubles du spectre autistique.
- ⇒ Le Département s'engage à **être un employeur exemplaire pour les personnes ayant des TSA**, à travers le développement de sensibilisations des professionnels du recrutement et des encadrants, mais aussi en proposant des aménagements pour tenir compte des troubles sensoriels qui accompagnent fréquemment les troubles du spectre autistique ou encore des temps d'échanges avec les agents départementaux aidants.

Soutenir l'entourage des personnes avec des TSA

- ⇒ Le Département s'engage à **créer, en lien avec l'ARS, de nouvelles solutions de répit** pour les parents d'adultes avec des troubles du spectre autistique sévères.
- ⇒ Le Département s'engage à **encourager le déploiement d'une offre de services à domicile spécialisés dans l'accompagnement des personnes avec trouble du spectre autistique** dans le Val-de-Marne, notamment en publiant un appel à projet pour un service autonomie spécialisé dans l'accompagnement des personnes avec TSA.
- ⇒ Le Département s'engage à **soutenir les actions d'associations spécialisées reconnues par le Centre Ressources Autisme Ile-de-France** visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et le répit de leurs aidants.
- ⇒ En plus de la permanence d'accueil spécialisée proposée à la MDPH, le Département s'engage à **diffuser un guide d'accès aux droits pour les personnes avec des troubles du spectre autistique et leurs proches** afin de faciliter leurs démarches administratives.
- ⇒ Le Département s'engage à **former tous ses personnels d'accueil et à travailler sur une adaptation des salles d'attente** pour tenir compte des besoins particuliers des enfants et des adultes avec des TSA.
- ⇒ Le Département s'engage à **développer une offre plus importante de séjours adaptés au sein de ses villages vacances** pour des groupes issus d'établissements médico-sociaux ou pour des personnes à domicile.

Des lieux de vie adaptés et ouverts pour favoriser le développement de l'autonomie

- ⇒ Le Département s'engage à **créer, aux côtés de l'ARS, une plateforme autisme** incluant différents types d'établissements et services.
- ⇒ Le Département s'engage à **créer un nouveau Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** destiné aux adultes avec des troubles du spectre autistique.
- ⇒ Le Département s'engage à **favoriser la création d'habitats inclusifs accessibles** aux personnes avec des troubles du spectre autistique.
- ⇒ Le Département s'engage à apporter une vigilance particulière à l'application des **recommandations de la Haute Autorité de Santé** dans le cadre de ses missions d'autorisation et de contrôle, avec un personnel qualifié.
- ⇒ Le Département s'engage à **former l'ensemble des professionnels de la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse aux spécificités des troubles du spectre autistique** et à leurs conséquences familiales.
- ⇒ Le Département s'engage à **améliorer l'évaluation et l'accompagnement des enfants** avec des troubles du spectre autistique confiés à la protection de l'enfance, en s'appuyant sur une équipe mobile et un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), financés par l'ARS.
- ⇒ Le Département s'engage, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, à **relayer les besoins d'offre adaptée auprès des institutions concernées** (places en Instituts médico-éducatifs, places en Maisons d'accueil spécialisé (MAS), Unités localisées pour l'Inclusion scolaire (ULIs) spécialisées dans les troubles du spectre de l'autisme, Unités Externalisées Autisme, Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap formés à l'autisme, solutions de répit).

Changer de regard

- ⇒ Le Département s'engage à **organiser, en 2024, un grand évènement sur l'autisme** à destination de tous les Val-de-Marnais.
- ⇒ Le Département s'engage à **faire connaître les parcours de réussite de personnes ayant des troubles du spectre autistique** à exposer leurs talents et à contribuer à faire évoluer la perception de la société sur ces troubles.
- ⇒ Le Département s'engage à **soutenir la recherche sur l'autisme** et à valoriser les talents des étudiants autistes en s'appuyant sur son solide partenariat avec l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC) et la Cité des Métiers, mais aussi en lien avec les plateaux hospitaliers.
- ⇒ Le Département s'engage à **former les élus val-de-marnais en charge du handicap, les référents handicap des villes et les agents des Centres communaux d'Action sociale (CCAS)** sur les troubles du spectre de l'autisme et les orientations possibles.
- ⇒ Le Département s'engage à **soutenir le fonctionnement de la Maison de l'Autisme** à Aubervilliers.



Département du Val-de-Marne

Direction de l'autonomie - Plan autisme

Septembre 2023

PLAN
autisme
Le Département
s'engage

 **VAL de**
MARNE
Le Département
578/708